

## Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 16 décembre 2020

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

### 1) Règlement d'exécution relatif à l'élection de l'assemblée de l'université et des conseils participatifs des UPER (RElection)

Conformément à l'article 47 du Statut de l'UNIGE, les modifications apportées au RElection font l'objet d'une consultation du Conseil rectorat-décanats (CRD) et de l'AU. Le rectorat souhaitant organiser un scrutin électronique lors des prochaines élections générales de mai 2021, l'Assemblée a accepté à une grande majorité la modification du RElection afin d'introduire les modifications nécessaires à cet effet.

### 2) Motion du corps étudiant « Contre la vidéosurveillance des contrôles de connaissance de la session de janvier-février 2021 »

Les étudiant-es ont présenté leur motion remettant en question la vidéosurveillance des examens. S'ils-elles comprennent la difficulté du rectorat à organiser des examens dans un tel contexte de crise sanitaire et sa volonté de maintenir la qualité des diplômes, ils-elles soulignent que les valeurs éthiques portées par l'université ne doivent pas être bafouées par l'état d'urgence sanitaire.

Après discussion, et un amendement visant à maintenir la possibilité de vérifier l'identité des étudiant-es, le vote de la motion, organisé avec un outil de sondage électronique de l'Université, a dû être invalidé, le nombre de suffrages exprimés ayant été supérieur au nombre de membres de l'Assemblée présents. Un second vote par courrier électronique, ouvert aux seul-es membres présent-es lors du débat, a été organisé le lendemain. L'Assemblée a accepté la motion ([\*Lien vers la motion\*](#)) par 18 oui, 12 non et 7 abstentions.

### 3) Commission universitaire d'éthique de la recherche

Certain-es professeur-es se sont étonné-es que l'Assemblée n'ait pas été consultée sur la mise en place d'une commission unique d'éthique de la recherche au sein de l'UNIGE (CUREG2.0). <https://cureg.unige.ch/>

**Des** membres du corps professoral ont formulé des inquiétudes et des demandes, portant notamment sur la nécessité d'effectuer les évaluations éthiques au plus près des disciplines, de prévoir une mise en œuvre progressive de la CUREG2.0 afin de permettre d'adapter les procédures (grille d'auto-évaluation visant une appréciation substantielle et pas purement formelle, notamment) et de prévoir une procédure ad hoc pour les projets de master et de doctorat.

Le Recteur a déclaré avoir entendu ces inquiétudes ainsi que les demandes formulées et s'engager à une mise en œuvre progressive de la CUREG2.0 afin de permettre de résoudre les problèmes rencontrés et d'aboutir à l'efficacité nécessaire. Un bilan sera présenté à l'Assemblée.

### 4) Dates des prochaines séances en 2021

24 février, 24 mars et 23 juin.